

LA VIE DE L'ASSOCIATION :

- Un nouveau logo et un nouveau slogan
- Un site internet actualisé
- L'adrace : une association reconnue pour ses actions en faveur de l'environnement

MISE EN OEUVRE DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

L'ÉLABORATION DU FUTUR SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



Chères amies et chers amis de l'ADRACE, l'équipe dirigeante de notre association vous présente ses vœux les plus cordiaux à l'occasion de la nouvelle année. Que 2023 vous apporte, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, réussite, bonheur et santé !



2022 a été pour nous, une année d'actions et de reconnaissances :

- nouveau logo et nouveau slogan,
- enrichissement du site internet,
- participation aux réunions du comité de pilotage de mise en œuvre du plan d'actions de notre Atlas de la Biodiversité Communale,
- participation aux réunions de commissions d'élaboration du futur Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,
- inscription dans le réseau des acteurs de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie.

Forte de plus de 60 membres l'ADRACE, qui fêtera en septembre prochain ses 12 ans d'existence, continuera à travailler avec ardeur afin qu'ensemble, nous protégeons notre environnement.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

UN NOUVEAU LOGO ET UN NOUVEAU SLOGAN

Le monde de la communication est ainsi fait : la visibilité et la lisibilité d'un logo et d'un slogan s'estompent avec le temps. Devant ce constat, l'ADRACE les a remplacés.

L'ancien logo



a fait place à un nouveau, conçu bénévolement par notre secrétaire Frédéric Lurdos (spécialiste de la communication en entreprises) :



Version horizontale



Version verticale

Quelques explications sur la composition du logo.



Le vert et le bleu du cercle symbolisent l'eau et la verdure de notre biodiversité. Le rouge représente les dangers d'un hypothétique contournement routier Tarbes-Est. Cette couleur peut aussi indiquer le feu de notre ardeur à protéger notre environnement.

De même, l'ancien slogan : “ **Préserver le cadre de vie des riverains de l'Alaric et des coteaux Est** ” , a fait place à un nouveau. Il réaffirme notre but et traduit notre volonté d'actions collectives au service de la biodiversité : “ **Ensemble, protégeons notre environnement.** ”

UN SITE INTERNET ACTUALISE

Notre site internet **adrace.fr** a été actualisé et enrichi. Les missions de l'ADRACE y sont précisées :

- Faire en sorte qu'il n'y ait pas de contournement routier Tarbes-Est dans une zone qui est un corridor écologique avéré (aucune justification économique ou démographique), afin de préserver la biodiversité ainsi que le cadre de vie des riverains de l'Alaric et des coteaux Est.
- Etre un acteur reconnu de la défense de l'environnement (en menant et en participant à des actions de veille, d'alerte et en étant une force de propositions).

Par ailleurs, le site présente désormais les comptes rendus de nos assemblées générales et des réunions du Bureau.

L'ADRACE : UNE ASSOCIATION RECONNUE POUR SES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT.

Par la ville de Séméac :



> membre du comité de pilotage de la mise en œuvre du suivi de l'ABC.

Par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées :



> participation aux comités techniques d'élaboration du SCoT.

Par l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie :



> inclusion dans le “réseau des acteurs” pour la biodiversité.

ADHERER A L'ADRACE

Les cotisations de ses adhérents sont la seule ressource de l'ADRACE. Tenant compte de la cherté de la vie, le montant est inchangé depuis 4 ans :

- **15.00 euros pour une personne,**
- **25.00 euros pour un foyer.**

Vous pouvez adhérer en vous rendant sur notre site internet dans l'onglet **ADHESIONS**, ou par chèque à l'ordre de l'ADRACE, déposé sous enveloppe au nom de notre association au secrétariat de la mairie de Séméac où nous sommes domiciliés.

+ d'infos et de dossiers sur notre
site internet et notre page Facebook

www.adrace.fr

LA MISE EN ŒUVRE DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE SEMÉAC.

A ce jour, l'ABC de Séméac est, hors Parc National, le seul à être réalisé et mis en œuvre dans les Hautes-Pyrénées (et, donc, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées).

C'est une réussite reconnue qui doit servir d'exemple.

- **CONNAITRE** : par les inventaires effectués par des spécialistes.
- **FAIRE CONNAITRE** : par la sensibilisation et par la participation des habitants.
- **PROTEGER** : par la mise en œuvre d'un plan d'actions.

La ville de Séméac s'investit, avec force et conviction, dans la mise en œuvre des préconisations de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) réalisé en 2019-2020 en partenariat avec l'ADRACE.

Elle le fait avec le soutien des naturalistes qui ont réalisé l'ABC et de Nature en Occitanie (NEO). Il s'agit, notamment, de mener à bien le **projet de restauration des trames vertes et bleues**.

Cette action de grande ampleur a obtenu un soutien financier conséquent de la Région Occitanie.

Ce projet est organisé en **5 grands chantiers**, eux-mêmes déclinés en actions :

1. Diagnostic préalable [approfondissement des inventaires de l'ABC (identification espèces, lieux de vie, corridors), détermination des actions.]

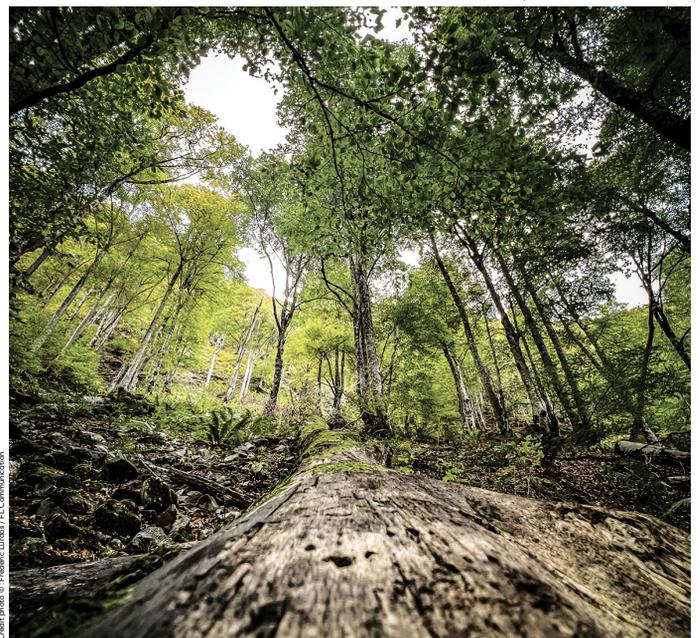
2. Réalisation, entretien et suivi de mares prairiales (dont l'une au sein d'un espace pédagogique) [espace nature : implantation de tables d'interprétation et d'un panneau d'accueil explicatif, plantation de haies.]



Credit photo © Frédéric Lurdoz / FL Communication



Credit photo © Frédéric Lurdoz / FL Communication



Credit photo © Frédéric Lurdoz / FL Communication

3. Conciliation des usages en forêt communale en concertation avec les habitants [harmonisation des activités humaines et des enjeux environnementaux ; étude d'élaboration d'un sentier d'interprétation au bois de la Barthe, création d'un parcours scénographique ; aménagement pédagogique du bois de la Barthe (panneaux d'information et d'identification des zones de sénescence.)

4. Mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts par les services municipaux [élaboration d'un plan de gestion, acquisition de matériel et formation des agents, information du public au moyen de panneaux explicatifs.]



5. Actions pédagogiques et d'animations [conférences au Centre Albert Camus, ateliers et sorties au bois de la Barthe, fête de la mare (Espace Nature communal), travaux à destination des scolaires.]

La participation de Nature En Occitanie au projet permet, grâce à l'emploi d'un logiciel spécifique, la réalisation d'une cartographie à visée pratique et opérationnelle, intégrant la localisation des inventaires détaillés (renforcement et précision sur le contenu des inventaires de l'ABC, ciblage des points noirs, évaluation de la qualité de milieux et de la problématique des corridors écologiques).

- En 2022, 50 observations sont remontées de la part des habitants ("témoins de la présence du vivant"). Au total, se sont 4173 observations qui ont été effectuées pour 792 taxons (espèces) repartis sur les 4 règnes. Il faut y ajouter les inventaires de l'Association Mycologique de Bigorre (AMB) portant sur plus de 300 espèces de champignons.
- Les statistiques d'observations témoignent de la dynamique impulsée par l'ABC. Ainsi, s'agissant des oiseaux : 1815 observations ont été faites pour 84 taxons. Le maillage du territoire communal en 12 mailles (carrés nommés de A1 à C4) et le placement des observations permettent de noter

- l'impact de l'environnement (milieux boisés, périurbain, etc.) sur la nature et la densité des espèces.

Un exemple d'étude menée à Séméac sur les corridors écologiques de 5 espèces par les ingénieurs naturalistes et l'équipe de Nature En Occitanie :

- **La Martre** : Sa mobilité est favorisée par les bois, les haies et les petits cours d'eau.
- **La Loutre** : L'espèce a une bonne capacité de dispersion dans les habitats aquatiques et faible à moyenne dans les habitats terrestres.



- **Le Crapaud épineux** : Sa mobilité est réduite : 200 à 500 m. Sa dispersion est fonction de l'âge des individus et des périodes de vie.



- **Le Hérisson d'Europe** : Il réalise une grande variation de territoire (entre 5 et 40 ha). La mobilité est fonction du genre (le mâle est plus mobile), de la présence de prédateurs (tel le Blaireau) qui conduit le Hérisson à réduire son territoire, du type de végétation (boisement et bosquet lui sont des milieux favorables).



- **Le Criquet pansu** : L'espèce a été retenue au regard de son traçage (absence d'ailes induisant un déplacement terrestre).

La méthode retenue est basée sur la notion de "chemins de moindre coût" permettant aux espèces animales de passer d'un réservoir de vie à un autre (trajet induisant le moins de résistance et le plus de perméabilité). Une "table des coûts" permet de lister et de noter pour chaque espèce étudiée, le niveau de capacité de déplacement dans un milieu donné [= très bonne capacité, 10000 = absence de déplacement].

Les premiers résultats de la modélisation relatifs à l'identification des corridors par espèce retenue et type de végétation a permis d'identifier 3 types principaux de corridors : abords de la voie SNCF (Criquet), Alaric (Loutre), massif forestier (Martre). Ce qui confirme les postulats cartographiques.

Occupation des sols	Loutre	Martre	Criquet	Hérisson	Crapaud
Bois	5000	1	3000	10	1
Culture	8000	6000	5000	5000	6000
Espaces verts	8000	3000	5000	1000	100
Friches	5000	2000	100	10	1
Landes	5000	5000	2000	100	10
Obstacle routier	6000	9000	8000	6000	8000
Prairie	2000	2000	5000	10	10
Trame bleue	1	10000	10000	7000	2000

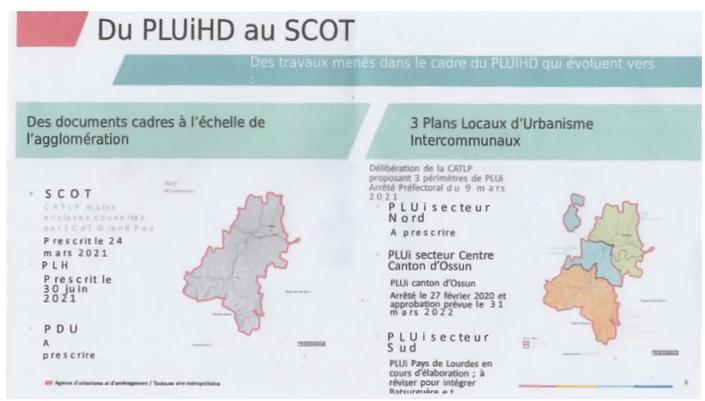
L'ABC de Séméac sur Researchgate !!!

Researchgate (la porte de la recherche) est un site internet qui propose un service en réseau pour chercheurs et scientifiques de toutes disciplines. Il permet une recherche scientifique et une chronique de fichiers partagés. Il compte un réseau de 15 millions de chercheurs et scientifiques dans 192 pays.

C'est Olivier Swift (un des naturalistes ayant conçu l'ABC de Séméac) qui est à l'origine de cette action.

L'ELABORATION DU FUTUR SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT).

Un SCoT est un document de planification stratégique à long terme (15-20 ans) servant de cadre, sur un bassin de vie pour la mise en œuvre des politiques d'organisation de l'espace, de l'urbanisme, de l'habitat, des mobilités, des aménagements commerciaux et de l'environnement (dont la biodiversité, l'énergie, le climat).



Le SCoT de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) est en cours d'élaboration. Il concerne 83 communes dont Séméac. Les documents devraient être finalisés en 2025.

SCoT : QUI FAIT QUOI ?

Le bureau d'étude en charge du dossier est l'AUAT (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de l'aire Toulousaine). Association composée de 65 collectivités locales, l'AUAT a étendu ses activités de bureau d'étude à l'ensemble des départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées.

Les travaux sont effectués en lien avec les structures politiques et administratives de la CATLP qui ont un rôle d'élaboration et de décision. Des groupes de réflexions dédiés ont été créés au sein de la CATLP afin d'enrichir les diagnostics et les propositions : séminaires d'élus, ateliers thématiques, comité techniques.

Des "personnes publiques associées" participent à ces groupes de réflexion : DDT, Agence de l'Eau, SAFER, chambre d'agriculture, Nature en Occitanie, France Nature Environnement et... l'ADRACE.

QUELQUES ECLAIRAGES SUR LES CONSTATS EFFECTUES.

L'évolution démographique sur le territoire de la CATLP depuis 1/2 siècle :

- 1968 - 1982 = +0,5%
- 1982 - 1999 = - 0,3%
- 1999 - 2018 = + 0,3 %

Les scénarios envisagés > Une croissance au-delà de 0,5% par an serait difficile à justifier.

Pour des raisons politiques, il a été décidé de ne pas présenter d'hypothèse de croissance négative. Donc, le scénario choisi sera compris entre 0 et + 0,5% par an.

Une croissance de :

- + 0,1% par an > + 3.285 habitants et 1230 logements à construire.
- + 0,3% par an > + 10.000 habitants et 4730 logements à construire.
- + 0,5 par an > + 17.000 habitants et 8380 logements à construire.

Le scénario démographique retenu, le nombre de logements à construire et la consommation d'espace sont donc liés.

La consommation de l'espace et l'impact de la loi climat et résilience.

L'observatoire de l'artificialisation des sols relève sur le territoire de la CATLP :

Sur la décennie 2009 et 2019 > entre 400 et 450 hectares d'espaces agricoles et forestiers artificialisés (ENAF). La Loi oblige :

- 2021-2031 : réduction d'au moins 50% de la consommation d'ENAF, donc un plafond pour la CATLP entre 200 et 225 hectares)
- 2050 : ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Ces contraintes seront intégrées obligatoirement par le futur SCoT.

La proposition de l'ADRACE.

L'Adrace a proposé qu'un chapitre du diagnostic environnement soit consacré au réseau de haies sur le périmètre des 83 communes concernées par le futur SCoT de la CATLP.

Comme on le sait, les haies sont des réservoirs de biodiversité et des remparts contre le réchauffement climatique.

Le chapitre inclurait l'historique, l'évolution, l'état des lieux actuel des différents types de haies, ainsi que les actions menées ces dernières années pour leur restauration et leur plantation [actions CIFF (OFB, Fédérations de chasse), France Relance (DDT), actions de la Maison de la Nature et de l'environnement, actions de la CATLP, etc.].

Les données ad hoc devraient, notamment, être en possession des services de la DDT, de la Chambre d'Agriculture et de l'OFB.

Cette action couvrirait le domaine public et le domaine privé (maisons avec jardins).

Enfin, le chapitre comprendrait des incitations fédératrices à destination des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) du périmètre SCoT, soit dans le cadre de leur mise en œuvre soit dans celui de leur élaboration (futur PLUI nord).

Des chapitres similaires pourraient être envisagés concernant les zones humides et les ripisylves.

La proposition de l'ADRACE a été retenue par la CATLP.

Séméac, "l'urba vert" et l'artificialisation des sols.

Les conséquences du réchauffement climatique et de l'urbanisation débridée ont conduit au contrôle de l'artificialisation des sols par la loi dite "Climat et résilience".

Depuis quelques années, la notion d'urbanisme vert (urba vert) est à la mode. Il comprend les espaces verts publics mais aussi les propriétés privées avec jardins. A Séméac, sur les 629 hectares du territoire, 20% sont occupés par les bois et 22% par les cultures, prairies, friches et landes. Le bâti à des fins d'habitation représente 270 hectares, dont 150 (soit 55%) sont constitués de maisons individuelles avec jardins. C'est une des caractéristiques de l'habitat de Séméac.

Il s'agit donc d'urba vert. Mais, à l'intérieur de ces propriétés, quid de l'artificialisation ?

Le Décret du 29 avril 2022 précise la nomenclature définissant la notion d'artificialisation. Ainsi, à l'intérieur des zones pavillonnaires sont considérés comme artificialisés : l'emplacement des logements et garages, les cours, terrasses et allées mais aussi...les pelouses, car il s'agit de végétations herbacées. Par contre, si la propriété comprend haies, arbres, arbustes et massifs de roses, ces derniers sont considérés

comme non artificialisés, car il s'agit de plantes ligneuses (générant du bois). Les potagers sont aussi considérés comme zones non artificialisées.

Comment s'effectuera la comptabilisation de ces différentes zones ? Le Décret du 29 avril indique qu'elle se fera dans le cadre de "polygones d'observation" ! Quelle sera la surface minimum retenue ? Quel organisme sera chargé du comptage ? Le Décret indique que cela sera précisé par Arrêté du Ministre de l'Urbanisme. Attendons...



POUR NOUS JOINDRE

Pour nous contacter, plusieurs possibilités :

Par courrier postal :

ADRACE

Association de Défense des Riverains
de l'Alaric et des coteaux Est.

Mairie de Séméac
Place Aristide BRIAND
65600 SEMEAC

Par courriel : adrace@laposte.net
Facebook : ADRACE Hautes-Pyrénées

Notre site internet :
www.adrace.fr